

Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 830 1034 et FR 831 2003 « Gorge de la Sioule »

Réunion du 03 Novembre 2015

La réunion du comité de pilotage des sites « Gorge de la Sioule » s'est tenue en Mairie de Vitrac. La réunion est présidée par M. VALEMBOIS, sous-préfet de l'arrondissement de Riom.

Sont présents :

François VALEMBOIS	Sous-Préfet de Riom
Marie-Ange HUGON	Sous-Préfet de Montluçon
Nathalie HENRIET	Sous-Préfet de Vichy
Sylvain MARSY	DREAL Auvergne
Bertand WOJTKO	DDT Puy-de-Dôme
Patrick SAUVOL	Office National des Forêts - Agent patrimonial
Bernard ALMERAS	ONF UP Etudes et Travaux
Laurel PELISSIER	ONF UP Etudes et Travaux
Emmanuel FAVRE D'ANNE	CRPF
Lucas JACQUART	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles – chargé de missions
Didier MANUBY	Commune des Ancizes-Comps
Daniel SAUVESTRE	Commune de Châteauneuf-les-Bains
Michelle PARIS	Commune de Chouvigny
David BOBIER	Commune de Miremont
Robert POURTIER	Commune de Montfermy
Jean-Pierre BOUTHET	Commune de Queuille
Charles SCHIETTEKATTE	Commune de Saint-Gal-sur-Sioule
Jean-Claude GAILLARD	Commune de Saint-Gervais d'Auvergne
Yannick MASSON	Commune de Saint-Gorges-de-Mons
Gérard TIXEROND	Commune de Saint-Jacques d'Ambur
Marie LEBRETON Annie BARBECOT	Commune de Saint-Priest-des-Champs
Daniel COUTIERE	Commune de Saint-Quintin-sur-Sioule
Jean-Gabriel ROYET	Commune de Sauret Besserve
Sylvain DURIN	Commune de Servant
Jean-Pierre LANNAREIX	Commune de Vitrac
M. AUROY (remplacement de M. Ledrappier)	EDF
Bertrand DUCROUX	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
Bruno SCHIRMER	Conservatoire des espaces naturels de l'Allier
Romain LEGRAND	Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne
Marc TOUZAIN	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Céline BOISSON	Etablissement Public Loire
Stéphanie GIRAUDET	Communauté de Communes Cœur de Combrailles
Vincent JOURDAN	SMAT du Bassin de la Sioule
Mireille FABISIAK	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Catherine BRENON	Chambre Départementale d'Agriculture de l'Allier

Sont excusés :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne Délégation Loire-Allier amont, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Conseil départemental de l'Allier (François Auriche), Communauté de Communes du Bassin de Gannat, Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble, Syndicat Mixte d'Aménagement des Combrailles (Jean Michel), Commune de Begues, Commune de Mazerier, Commune de Vicq, Commune de Blot l'Eglise, Commune de Saint-Georges-de-Mons, Commune de Saint-Rémy-de-Blot, Fédération départementale pour la Pêche et la Protection Aquatique du Puy-de-Dôme, Fédération départementale pour la Pêche et la Protection Aquatique de l'Allier, Syndicat professionnel de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme (Pierre Faucher), Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (Bernard Devoucoux).

Après l'accueil des participants par M. le Maire de Vitrac, Monsieur le Sous-préfet de RIOM ouvre la séance.

La réunion a pour objet de valider les nouveaux documents d'objectifs du site (Docob), proposer des actions 2015 et répondre aux questions diverses.

En introduction, Monsieur le Sous-préfet de RIOM rappelle que le dispositif Natura 2000 a pour finalité d'être porté par une collectivité territoriale (en général Communauté de communes, Syndicat Mixte...).

Proposition de transfert de compétences

Ces 2 sites « Gorges de la Sioule » sont à ce jour encore portés par les services de l'État en l'absence de volonté de collectivités locales.

Monsieur le Sous-préfet propose aux collectivités présentes dans l'assistance un transfert des compétences pour le portage et l'animation de ces sites à partir de 2016. Il invite la DREAL Auvergne à expliquer en quoi consiste exactement les missions de portage de l'animation du site.

Actuellement, lorsque porté par l'État, l'animation des sites est confiée contractuellement (passation d'un marché public) pour des périodes de 3 ans (1an reconductible 2fois) à une « structure animatrice » (Ici ONF jusqu'à présent, ou ailleurs LPO, CEN Auvergne...)

Lorsqu'un site Natura 2000 est porté par une collectivité, celle-ci a le choix entre assumer en régie l'animation du site (ex des Syndicats Mixtes tels que PNR VA ou PNR LV ou Monts de la Madeleine) ou la confier à un prestataire. Dans tous les cas le volet animation du site est couvert par des financements État et Européens.

Aucune collectivité ne se porte candidate. Le Sous-préfet propose de reposer la question en fin de réunion et passe la parole à Laure PELISSIER, de l'ONF, chargée de l'animation de ces deux sites pour le compte de l'État.

Le diaporama présenté par Laure Pélissier ainsi que les nouveaux DOCOB seront téléchargeables sur le site internet des services de l'État aux adresses suivantes :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/gorges-de-la-sioule-fr8301034-r869.html>

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/zps-gorges-de-la-sioule-fr8312003-r892.html>

Synthèse des discussions

- Projet de contrat Natura 2000 :

Le CEN Auvergne explique qu'il a un projet de contrat Natura 2000 concernant la réfection du gîte à chiroptères de Châteauneuf-les-Bains. Il demande à ce qu'une fiche action concernant la sécurisation et l'entretien des gîtes de reproduction et d'hibernation soit ajoutée au DOCOB de la ZSC pour pouvoir rendre possible la réalisation et le financement de ce type d'aménagements.

→ Suite au COPIL, la fiche action G19 – Protéger et gérer les gîtes à chauves-souris a été intégrée au nouveau DOCOB

- Question sur le châtaignier :

Un membre du COPIL demande qu'on prenne en compte la présence du châtaignier qui est une espèce à forte valeur patrimoniale afin de le protéger.

La DREAL précise que le châtaignier a été introduit par l'homme, ce n'est pas une espèce de la Directive Habitats. La communauté de communes Volvic, Sources et Volcan a initié un projet de valorisation du châtaignier sur son territoire. C'est une espèce patrimoniale.

L'ONF (Bernard Almeras) précise que l'ONF est intervenu sur cette étude. En effet, le châtaignier présente des intérêts environnementaux, sociaux et économique mais l'espèce fait face à deux pathologies : le chancre de l'écorce (Auvergne) et le Cynips (présent dans le sud Cantal et la Corrèze).

- Question sur l'entretien du viaduc des Fades

Il est demandé si des mesures seront prises pour lutter contre la pollution entraînée par la détérioration des résidus de peinture du Viaduc qui tombe dans la rivière.

Lucas Jacquart du SMAD précise qu'une étude a été menée par le SMAD des Combrailles pour évaluer le coût de remise en peinture du viaduc. Ce coût s'élèverait à 500 ou 600 000 €.

Il est également question d'un projet de création d'une voie verte portée par le SMAD qui indique qu'une réunion à ce sujet est prévue début décembre.

La DREAL précise que Natura 2000 n'est pas l'outil adapté pour intervenir sur cet aspect de pollution. Par contre, il est possible de l'identifier comme point noir dans le domaine de la préservation de la qualité de l'eau dans le DOCOB. La SNCF sera contactée à ce sujet.

Le viaduc des Fades est également inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

→ Suite au COPIL, le Sous-Préfet de Riom adressera un courrier au directeur territorial de SNCF Réseau Rhône-Alpes-Auvergne afin d'obtenir des éléments de connaissance sur le risque de pollution que représente la dispersion dans les gorges de la Sioule d'écailles de la peinture du viaduc.

- Questions diverses

L'animatrice du SAGE Sioule demande pourquoi les actions de gestion du nouveau DocOb décrites en séance ne sont pas budgétisées ?

La DREAL explique que les actions de gestions sont liées à la contractualisation des contrats Natura 2000 et donc à l'engagement des propriétaires, il est possible de fixer des ambitions mais c'est compliqué.

Les contrats Natura 2000 sont financés par des budgets (Etat, Feader) différents par rapports à ceux de l'animation.

- Discussion sur les MAEC :

L'animatrice du site précise que les mesures liées aux MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) ont été budgétisées dans le cadre du PAEC « Sioule, Gorges et Combrailles » porté par le SMAD des Combrailles en

partenariat avec l'ONF, le CEN Auvergne, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, l'EPL Loire et Le SMAT du Val de Sioule.

Catherine Brenon de la Chambre d'Agriculture de l'Allier précise que de nombreuses mesures qui existaient lors de la précédente campagne des MAET ne sont plus proposées aujourd'hui dans le nouveau PDR. De plus certaines mesures comme l'absence totale de fertilisation ne sont pas pertinentes et bloquantes pour la contractualisation. Et les rémunérations sont également moins importantes.

- Question sur les actions de communications :

Quels publics visent-elles ?

Des actions seront développées à destination de tous les publics concernés par le territoire :

- Les usagers
- Les touristes
- Les locaux
- Les scolaires
- Les élus

Question sur la dynamique des habitats, un intervenant fait remarquer que les gorges sont boisées depuis peu et que c'est une donnée à prendre en compte dans la gestion des milieux naturels.

Monsieur le Sous-préfet demande si les membres du COPIL ont d'autres questions concernant la validation des documents d'objectifs. Il propose aux membres du COPIL de leur laisser jusqu'à début décembre pour faire passer leurs remarques. Les documents sont approuvés sous réserves de l'intégration des remarques des membres du COPIL.

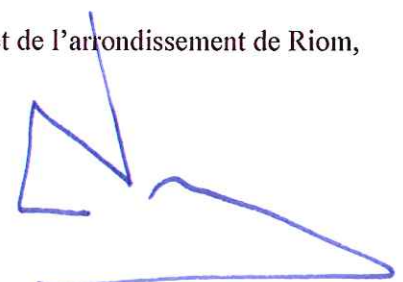
→ Suite au COPIL, quelques modifications, précisions ont été intégrées à la demande de certains membres du COPIL (Cf. lien DOCOB)

Monsieur le Sous-préfet repose la question de la candidature au portage de l'animation du site. Aucune candidature n'est présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie l'animatrice du site pour la présentation et les membres du COPIL avant de conclure.

Jean-Pierre Lannareix remercie les participants pour leur présence et les invite à poursuivre les échanges autour d'un verre de l'amitié.

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Riom,



François VALEMBOIS

PERIMETRE DU PAEC : zones Natura 2000 (63 et 03) + contrat territorial Sioule (63)

